

TéléPAC est ouvert
02/04/2021



Actus Agricoles

La télédéclaration des dossiers PAC 2021 est ouverte à partir du 1er avril 2021. La date limite de dépôt des déclarations est fixée au 17 mai 2021.

Le dossier PAC concerne les aides découplées, les aides couplées végétales, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et l'aide à l'assurance récolte.

Les demandes d'aides sont déposées exclusivement par Internet sur le site : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration.

Comme chaque année, pour toutes les questions liées à la déclaration, un accompagnement spécifique est prévu pour les déclarants qui le souhaitent : **un numéro vert est à leur disposition au 0800 221 371.**

Malgré le confinement, les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer sont mobilisés sur l'ensemble du territoire pour répondre aux questions des exploitants sur les demandes d'aides de la PAC et la télédéclaration, rappelle le ministère de l'Agriculture. Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction de la situation sanitaire.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/telepac-est-ouvert/>